



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT
ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 À 9H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

Guy MESSAGER souhaite donner des nouvelles de Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE suite à l'accident de la circulation qui s'est produit le mercredi 11 décembre 2019. Les Élus se rendaient à la réunion du Comité Syndical. Une déclaration a été faite à l'assurance du SIAH. Les membres du Bureau seront informés des suites des démarches engagées. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus :

Les Élus visionnent le MOOC suivant « Remous juridiques et continuité écologique des cours d'eau »
Lien de la vidéo : <https://blog.landot-avocats.net/2019/09/30/remous-juridiques-et-continuite-ecologique-des-cours-deau/>

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 02 décembre 2019

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

3) Comité Syndical :

Retour sur le Comité Syndical n° 243 du mercredi 11 décembre 2019

Guy MESSAGER indique avoir énoncé des éléments importants pour l'avenir du Syndicat, lors de la réunion du Comité Syndical.

Didier GUEVEL aborde le sujet des observations des Élus qui ne sont pas présents au Comité.

Guy MESSAGER met en évidence que dans les années à venir, il faudra du courage politique pour aller expliquer, valoriser l'activité du SIAH.

Des discussions se tiennent au sujet de l'évolution politique du SIAH.

Maurice MAQUIN ajoute que sa crainte est de voir le SIAH évoluer en termes de choix politiques compte tenu des potentielles prises de position futures au sein des intercommunalités membres.

4) Procédures juridiques :

Contentieux - Point sur le dossier R. - Retour sur le rendez-vous entre Monsieur R. et le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France du mardi 03 décembre 2019

Les Élus prennent connaissance des documents concernant ce contentieux.

Travaux Rue Scribe à VILLIERS-LE-BEL - Rapport de l'expert judiciaire

Les membres du Bureau prennent connaissance du rapport de l'expert après exposé de Pascale MARTY.

Prise en charge de la reprise de l'effondrement du talus de la RD 10 sur la commune de BOUQUEVAL par le Conseil Départemental du VAL D'OISE

Le Bureau acte la prise en charge de la reprise de l'effondrement par le Département du VAL D'OISE, la parcelle lui appartenant.

Retour sur la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du mardi 03 décembre à la Préfecture du VAL D'OISE

Pascale MARTY relate les propos tenus par Hugues PORTELLI, rapporteur de la Commission, au sujet des enjeux en particulier financiers, en lien avec le réchauffement climatique et les conséquences en matière d'inondations sur le territoire. Les besoins financiers iront en grandissant, avec des problématiques de recherche d'emplacements pour la création d'ouvrages de retenue. En matière de fiscalité, la gestion de la compétence GÉMAPI par les Syndicats induit un positionnement de « boîte à lettres » pour les intercommunalités à fiscalité propre. Des réflexions seront à engager à ce sujet.

Éric CHANAL indique que de son point de vue il est logique que ce soit la collectivité compétente qui vote et qui perçoit directement la taxe car elle maîtrise le financement. C'est la situation que vit le SIAH avec des Communautés d'Agglomération dont certains membres peuvent avoir tendance à souhaiter avoir un droit de regard sur les actions du SIAH du fait que ce sont les communautés qui perçoivent la taxe. Ce mécanisme de par sa complexité notamment, ne lui paraît pas justifié.

Guy MESSAGER indique que sur le territoire de la CARPF, les besoins en GÉMAPI sont davantage dirigés vers la SEINE-ET-MARNE compte tenu des besoins.

Maurice MAQUIN explique que la diversité des modes de gestion de la GÉMAPI sur le territoire national est de nature à expliquer l'existence de ce mécanisme.

Foncier - OP 495 - Signature de la convention d'occupation temporaire de la parcelle BC n° 116 à GOUSSAINVILLE appartenant à Madame DUBROEUCQ pour la pose d'un piézomètre

Les membres du Bureau donnent leur accord pour la signature de la convention d'occupation temporaire après explications de Déborah TANGUY.

a) Définition des critères

Marché n° 10-20-25 - Location longue durée et entretien des véhicules du SIAH

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Pascale MARTY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 40 % valeur technique ; 60 % prix.

Marché public pour la lutte contre la renouée du JAPON sur le site du Bois d'Orville sur les communes de GOUSSAINVILLE et de LOUVRES

Déborah TANGUY propose de travailler sur le thème en plusieurs phases avec un marché public comprenant un bureau d'études qui préconisera les travaux à réaliser après analyse de sols.

b) Attribution

OPE SARC 113 - Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette sur la commune de SARCELLES

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise L'ESSOR pour un montant de 210 366,80 € HT et pour une durée liée aux travaux.

OPE SARC 113 - Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette sur la commune de SARCELLES - Consultation SPS

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à CDECATE pour un montant de 1 752,00 € HT et pour une durée liée aux travaux.

Marché n° 12-19-64 - Campagnes de mesures physico-chimiques, chimiques et biologiques sur les cours d'eau du SIAH

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est déclaré infructueux pour le lot 1. Pour le lot 2, le marché est attribué à l'entreprise SGS pour un montant de 30 676,00 € HT et pour le lot 3 le marché public est attribué à EUROFINs pour un montant de 56 819,80 € HT.

c) Avenant

Marché n° 12-18-54 - Réalisation de relevés bathymétriques, prélèvements et analyses des sédiments et de l'eau des bassins en eau sur les communes de DOMONT, GONESSE, SARCELLES et SAINT-WITZ - Avenant n° 1

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, les membres du Bureau donnent leur accord pour la

signature de l'avenant n° 1 pour un montant de 1 500,00 € HT, avec une augmentation du marché de 9,9 %. L'objet de l'avenant est d'augmenter le nombre de rapports avant curage supplémentaires de 3 à 5.

Marché E19 Bis - Entretien des rivières et fossés du SIAH - Avenant n° 1

Après exposé du dossier par Déborah TANGUY, les membres du Bureau donnent leur accord pour la signature de l'avenant n° 1 de prolongation du marché sans incidence financière, jusqu'au 29 février 2020, permettant au SIAH d'attribuer le marché public qui a été déclaré sans suite.

B. ASSAINISSEMENT

Dératisation des réseaux de collecte

Maurice MAQUIN aborde le sujet des compétences des collectivités dans ce domaine. Il alerte sur le fait qu'il n'y a pas de traitement sur les réseaux de la commune de VILLIERS-LE-BEL depuis le transfert des réseaux au SIAH. La commune est en lien avec les bailleurs et les copropriétaires pour une action commune et conjointe. Il demande une intervention dans un premier temps.

Guy MESSENGER explique que c'est un sujet important et qu'il faut avoir une étude sur les différentes solutions, la fréquence, la méthode de gestion, l'enlèvement, le coût prévisionnel.

Éric CHANAL indique qu'il lui paraît nécessaire que les services du SIAH travaillent en corrélation avec les services de la commune afin que les opérations soient conjointes, par exemple dans les bâtiments. Il va lancer des prestations en urgence. Il ajoute que la question des déchets ménagers est une problématique supplémentaire, du ressort des communes, et qu'il convient de prendre en compte dans l'analyse.

Alain BOURGEOIS met en évidence qu'il y a des rats dans les réseaux d'eaux pluviales et que les réseaux d'eaux usées sont censés être étanches.

Jean-Luc HERKAT indique être contre ce procédé car chaque commune va exiger du SIAH de faire davantage que ce qui relève de la mission du SIAH.

Maurice MAQUIN met en évidence que si le SIAH est transparent dans l'annonce du périmètre, alors les communes ne réclameront pas d'intervention supplémentaire.

État d'avancement de l'opération Éco-quartier sur les communes de LOUVRES et de PUISEUX-EN-FRANCE - Sollicitation à faire auprès de Grand Paris Aménagement et Infra services pour avoir les réponses au courrier du 25 septembre 2019, comme convenu le 06 décembre avec la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

Le Bureau prend acte de la situation présentée par Déborah TANGUY.

Demande d'informations de la commune de BELLOY-EN-FRANCE concernant le traitement de ses effluents par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE

Éric CHANAL explique aux Élus la volonté de la commune de BELLOY-EN-FRANCE de se raccorder à la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE pour traiter ses effluents.

Le Bureau prend acte des actions menées et restant à mener.

ZAC des Tissonvilliers à VILLIERS-LE-BEL - PFAC - Retour sur la réunion du 13 novembre 2019

Le Bureau prend acte des actions menées et restant à mener.

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - Vers une interdiction immédiate de l'épandage des composts de boues

Éric CHANAL relate les discussions tenues tant au sein de l'ASTEE, que lors des réunions de la FNCCR, des assises de l'eau, avec une volonté de remise en cause de la logique produit des boues pour les inscrire dans une logique déchets. Des amendements ont été déposés pour remettre en cause le processus engagé.

Guy MESSAGER aborde la question écologique et sanitaire des boues.

Didier GUEVEL indique qu'effectivement il convient d'être vigilant sur les processus d'adoption des lois et de ne pas hésiter à alerter les députés aux fins de dépôt des amendements.

C. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique - indemnités/question des eaux pluviales

Pascale MARTY fait part de l'augmentation projetée des indemnités des Élus telle que figurant dans le projet de loi Engagement.

Discussion sur une mutualisation de l'entretien des bacs à graisse, séparateurs à hydrocarbures et postes de relevage des bâtiments communaux par convention entre le SIAH et les communes

Le Bureau demande à avoir une présentation des coûts, des aspects techniques et humains aux fins de prise de décision dans ce dossier.

Annuaire ASTEE 2020

Maurice MAQUIN fait part de son souhait de ne pas être dans l'annuaire.

Jean-Luc HERKAT, Didier GUEVEL et Gérard SAINTE-BEUVE sont favorables.

5) Transfert des réseaux de collecte :

Arrêté Préfectoral du 09 décembre 2019 autorisant le transfert de la compétence collecte des eaux usées et pluviales au SIAH des communes de GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE ET GOUSSAINVILLE, à compter du 31 décembre 2019

Le Bureau prend connaissance de l'arrêté de Monsieur le Préfet du VAL D'OISE.

Point sur les Associations Syndicales Autorisées (ASA) situées sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE

Les Élus prennent note du courrier reçu des Associations Syndicales Autorisées.

6) Extension de la station de dépollution :

Conclusions concernant le diagnostic pyrotechnique

Le Bureau prend connaissance des conclusions, avec une absence de cibles.

Problématiques liées aux travaux d'extension

Point est fait sur le sujet avec une réunion programmée vendredi 20 décembre 2019.

D. COMMUNICATION (5 minutes)

Affinement du choix de l'œuvre d'art futur bâtiment

Éric CHANAL demande à avoir un cadrage afin que l'architecte se positionne dans l'esprit voulu par le Bureau.

Sortie du vendredi 17 janvier 2020 au Musée de l'Air et de l'Espace - présence et choix du menu

Il est demandé aux Élus de confirmer leur présence et de choisir leur menu.

Fin de la réunion de Bureau à 10h45

*Prochaine réunion de Bureau le **lundi 13 janvier 2020 à 9h00***